

Appel pour l'institutionnalisation et l'encouragement de la médiation au Maroc

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-11-2007 21:09:51

Des experts participant à une rencontre avec la presse sur la médiation au Maroc ont lancé un appel pour l'institutionnalisation et l'encouragement de cette pratique, particulièrement dans le règlement des conflits sociaux.

L'importance de la médiation, une pratique nouvellement introduite au Maroc, réside dans sa capacité à fournir des solutions acceptables par les parties concernées (personnes physiques ou morales), avec un gain en temps et en coût par rapport au circuit officiel de la justice, a-t-on expliqué lors de cette rencontre tenue jeudi à Rabat, à l'initiative du ministère de la Justice, de l'ONG Search for Common Ground et de l'ambassade de Grande Bretagne à Rabat.

Intervenant lors de cette table ronde, le Dr. Abdelmajid Rhomija, Directeur des études et de la coopération au ministère de la Justice, a fait savoir que la justice n'est plus en mesure de gérer le grand nombre d'affaires qui lui sont présentées (une moyenne de 3 millions de procès par an) d'où la nécessité de trouver une méthode alternative pour pallier à cette situation.

Evoquant la loi sur la médiation qui vient d'être adoptée par le Parlement, le Dr. Rhomija a expliqué que la médiation est un accord entre deux parties qui s'engagent à résoudre leur conflit à travers une personne tierce (le médiateur) dont le rôle consiste à faciliter les négociations entre les parties afin de les aider à trouver elle-mêmes une solution à leur différend.

La médiation, a-t-il ajouté, peut être appliquée à tout litige ou conflit pouvant être résolu à travers la conciliation, tels que les transactions commerciales, les relations socio-professionnelles, les aspects financiers liés aux conflits de famille, les conflits de voisinage, les conflits entre consommateurs et entreprises. Cette pratique est particulièrement avantageuse pour les hommes d'affaires et les sociétés, puisque ceux-ci cherchent à résoudre leurs problèmes avec rapidité, efficacité, et flexibilité, a renchéri, pour sa part, M. Chemseddine Abdati, Directeur du Centre international de médiation et d'arbitrage de Rabat (CIMAR), ajoutant que la médiation offre également l'avantage de la confidentialité, un élément essentiel pour les parties en conflit.

M. Abou El Mahassine Fassi-Fihri, Directeur de Search for Common Ground, a, quant à lui, présenté le programme de l'ONG qui se base sur trois phases s'étalant de 2004 à 2008 dont l'objectif majeur vise à former les magistrats et les avocats marocains sur les techniques de la médiation, renforcer le capacité des médiateurs et sensibiliser le grand public à l'utilité de cette pratique.

MAP